

# VILLE DE SIN LE NOBLE

# CONSEIL MUNICIPAL



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MARDI 09 NOVEMBRE 2010**

**Sous la Présidence de Monsieur Christian ENTEM, Maire.**

-:-:-

# SOMMAIRE

<b>I – Adoption des procès-verbaux des 14 septembre et 12 octobre 2010 .....</b>	<b>4</b>
<b>II – AFFAIRES FINANCIERES.....</b>	<b>5</b>
II.1 Décision modificative n°3 – Budget 2010 .....	5
II.2 Subvention complémentaire de fonctionnement au CCAS .....	6
II.3 Nomination de deux membres à la commission d'évaluation des transferts de charges .....	7
<b>VII – TRAVAUX DE VOIRIE, URBANISME, BATIMENTS .....</b>	<b>9</b>
VII.1 ANRU – Mission d'assistance ordonnancement pilotage et coordination urbaine (OPCU) dans la conduite du projet de rénovation urbaine. ....	9
VII.2 Classement des rues Moïse CARPENTIER, Paul DESSAINT, Fernand DUSSART, Eugène BLASSEL et André HENOCQ dans le Domaine Public Communal.....	10
VII.3 Réseau de chaleur du quartier des Epis (DSP) – Avenant n°5 au contrat de DSP (Délégation de Service Public).....	11
VII.4 Cession de terrains à NOREVIE pour la résidentialisation du bâtiment N – Quartier les Epis – Alexia IV.....	13
VII.5 Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Marché avec le bureau d'études. ....	13
<b>X – CULTURE, FETES ET COMMUNICATION .....</b>	<b>16</b>
X.1 Location des salles Martel et Casarès – Tarifs au 1er janvier 2011 .....	16
X.2 27ème Printemps de Sin-le-Noble – Demande de subvention auprès du Conseil Régional.....	17
X.3 27ème Printemps de Sin-le-Noble – Demande de subvention auprès du Conseil Général .....	17
<b>XI – PERSONNEL COMMUNAL .....</b>	<b>19</b>
XI.1 Suppression du poste d'animateur technique jardinage à temps non complet et création d'un poste d'adjoint d'administration de 1 <sup>ère</sup> classe contractuel à temps complet.....	19
XI.2 Augmentation du nombre d'heures d'un encadrant technique en espaces verts. .	19
<b>XII – DIVERS .....</b>	<b>19</b>
<b>XIII – ETAT DES DECISIONS DIRECTES.....</b>	<b>20</b>
<b>XIV – QUESTION ORALE .....</b>	<b>20</b>

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 9 NOVEMBRE 2010 à 18 HEURES 30  
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
ENTEM Christian	X			
LEGRAND Véronique	X			
BRIDOUX Josyane	X	<b>Pouvoir à A-M. MILETTO</b>		
CAMPISANO Vincent	X			
POULAIN Daniel	X	<b>Pouvoir à C. DEMARECAUX</b>		
CORDONNIER Daniel	X			
DEMARECAUX Cécile				
REANT Philippe	X			
HADJ ABDELKADER Fatima	X			
DABONNEVILLE Marina	X			
MARIE Roger	X			
WATRELOT-HURET Laurène				
JOUVENEZ Frédéric	X			
MILETTO Anna-Maria	X			
BENSRIH Abdelaziz	X	<b>Pouvoir à F. JOUVENEZ</b>		
DUMONT Andrée	X			
KRZYKALA Guillaume				
DROUHARD Géraldine		<b>Pouvoir à D. CORDONNIER</b>		
STOBIECKI Jean-Pierre	X			
WANNEPAIN Maurice		<b>Pouvoir à G. KRZYKALA</b>		
L'HOSTIS Florence	X			
MASCLET Robert				
HOLLE Christian	X	<b>Pouvoir à P. REANT</b>		
MARTINS Emilie	X			
DUPONT Benjamin	X			
LOUCHE Marie-Françoise	X	<b>Pouvoir à A. DUMONT</b>		
BEHAGUE Jean-Marie	X			
CHOTIN Jean-Michel	X	<b>Pouvoir à D. WIDIEZ</b>		
VAN NIEUWENHUYSE J-François				
LALART Stéphanie	X	<b>Pouvoir à C. JUPIN</b>		
DERNONCOURT Franck				
JUPIN Corinne	X			
WIDIEZ Daniel	X			

**M. LE MAIRE :** Bonsoir à tous. Je vous propose de démarrer la séance du Conseil Municipal Ordinaire.

Je vais demander à Laurène Watrelot-Huret de bien vouloir être secrétaire de cette séance, et elle va procéder à l'appel nominatif.

Avant de procéder à l'ordre du jour du Conseil Municipal, je vous propose d'ajouter un point qui est sur table et qui concerne la nomination de deux membres à la commission d'évaluation des transferts de charges.

Je vous donnerai quelques précisions sur les transferts de charges, au point 2.3.

## **I – Adoption des procès-verbaux des 14 septembre et 12 octobre 2010**

**M. LE MAIRE :** Y a-t-il des remarques ?

**Mme JUPIN :** Page 14, j'avais demandé des renseignements et Monsieur Cordonnier m'avait dit qu'il était possible de nous fournir au prochain Conseil Municipal, les renseignements souhaités.

Page 14, j'ai parlé de la convention qui comportait des annexes, mais elles ne sont pas jointes au dossier. Monsieur Cordonnier a répondu « il est certain que la liste définitive pourrait être jointe la prochaine fois. »

**M. CORDONNIER :** Nous avons été un peu pris de cours, j'ai la liste, nous allons pouvoir vous faire des copies.

**M. LE MAIRE :** C'est la liste des voies concernées.

J'ai l'annexe 1 avec les noms de toutes les rues concernées.

**M. CORDONNIER :** Je peux vous en donner une tout de suite.

**M. LE MAIRE :** L'annexe 2 également. Nous avons les réponses à votre question.

**Mme JUPIN :** Page 32, cela concerne la décision modificative 90, il était noté qu'elle annulait et remplaçait la 50, vous deviez nous informer de ce qu'il en était.

**M. LE MAIRE :** Sur le fonctionnement ; en fin de Conseil Municipal, j'aborde toujours les questions qui ont été posées lors des précédents Conseils. Sachez que pour la décision n°50, c'est une signature après consultation avec la SA DELFORGE, d'un marché à procédure adaptée concernant la construction d'une maison de quartier Nelson Mandela, pour le lot 8 pour lequel l'option est de 1 143 € HT, ce qui a fait un montant total, base plus option de 55 442,84 € HT.

La décision n°90 annule et remplace la décision directe n°50 car le montant de l'option n'est pas de 1 143,14 €, mais de 1 243,14. Ce qui fait un montant total, base plus option, de 55 542,84 €.

Le montant était correct, c'est le montant de l'option qui était incorrect.

C'est la décision 90, qui annule la décision n°50.

Je rappelle que lorsqu'il y a une erreur d'écriture dans une décision directe, la décision directe est informatisée, elle est figée dans le marbre avec son numéro. Même si nous ne l'avons pas passée en revue au Conseil Municipal, elle est figée dans le marbre.

Ce qui veut dire que lorsque nous voulons corriger l'erreur, nous sommes obligés de créer une nouvelle décision directe, tout simplement.

D'autres remarques sur ce PV du 14 septembre ?

Je vous propose de voter.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité. Merci.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M. LE MAIRE :** PV du 12 octobre 2010.  
Y a-t-il des remarques ?

**Mme JUPIN :** C'est dans la déclaration de Madame Lalart, page 9, il est noté que vous avez signé officiellement le 12 juillet 2010 en demandant une autorisation, alors qu'elle avait dit sans demander une autorisation.

**M. LE MAIRE :** Exact.

**Mme JUPIN :** Un peu plus bas, « à hauteur de 6000 € », c'est 600 000 ?

**M. LE MAIRE :** Oui, bien sûr.  
Bien, y a-t-il d'autres remarques ?

**Mme DABONNEVILLE :** Une petite question de formalité, page 8, il m'est prêté les propos de Daniel Cordonnier. C'est une erreur de frappe.  
Le III. Travaux de voiries.

**M. LE MAIRE :** Oui, c'est Daniel Cordonnier, en remplacement de Madame Dabonneville sur le point 3.1, page 8.  
Y a-t-il d'autres remarques ?  
Je vous propose de passer au vote.  
Qui est pour ?  
Contre ?  
Abstention ?  
Vote à l'unanimité. Merci.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **II – AFFAIRES FINANCIERES**

### **II.1 Décision modificative n°3 – Budget 2010**

**M. LE MAIRE :** Philippe, sur la décision modificative n°3.

**M. REANT :** Bonsoir à tous.

Tout au long de l'année, autant que de besoin, les décisions modificatives viennent amender les prévisions budgétaires faites au budget primitif, soit en rééquilibrant les prévisions existantes, soit en prévoyant les dépenses nouvelles.

Comme le budget, elles doivent être équilibrées en dépenses et en recettes.

Après avoir passé deux décisions modificatives, le Conseil est appelé à approuver les éléments de la décision modificative 3, qui vient constater les besoins de crédits pour les opérations à faire prendre en compte par la comptabilité communale.

En fonctionnement, un crédit de 21 000 € est ajouté pour financer les matériaux nécessaires à la réalisation des chantiers d'insertion, financés sur les dépenses imprévues.

Des crédits pour constater, en fonctionnement et en investissement, des travaux faits en régie, c'est-à-dire par nos ouvriers : on constate, en recettes de fonctionnement, le coût des matériaux et de la main-d'œuvre pour créer des investissements et on entre ces travaux, pour leur valeur totale, dans les investissements réalisés. Cela permet de constater l'accroissement ou la valorisation du patrimoine communal, de créer les écritures d'amortissement et de récupérer le FCTVA lié aux seuls matériaux.

Une subvention complémentaire de 20 000 € sera versée au CCAS pour lui permettre de compléter sa ligne budgétaire, pour payer les frais du personnel jusqu'à la fin de l'année : un regain de demandes, satisfaites par le CCAS en aides ménagères rend le crédit voté en début d'année insuffisant.

En investissement, des crédits complémentaires, financés par une ponction sur le crédit des dépenses imprévues :

- Un crédit de 1 € est nécessaire au compte 10223 pour régulariser un écart sur le mandat de remboursement d'une part de TLE, relative à un permis que le pétitionnaire a annulé.
- Un crédit de 2016 € est nécessaire pour constater au compte 2118/925 l'acquisition, par voie de préemption, du terrain en vente de Monsieur Lepreux, contigu à la friche Paris Saint-Denis. Cette acquisition avait été décidée au Conseil du 16 septembre 2008.
- Un crédit de 3000 € pour un complément d'acquisition de mobilier, pour la salle Coutteure, justifié par l'état des tables.
- Un crédit complémentaire de 3400 € pour rééquiper la salle Martel avec une sonorisation, pour remplacer celle qui a été dérobée.

Un même jeu d'écritures que celui prévu en fonctionnement est nécessaire pour les travaux en régie.

Dans le même ordre, les crédits sont prévus pour passer l'écriture de sortie de la Peugeot 307 devenue trop coûteuse en entretien et « échangée » contre un véhicule plus neuf et plus économique. Malgré cet échange physique, il nous faut prévoir les crédits pour passer les écritures d'entrée et de sortie de l'actif.

**M. LE MAIRE :** Y a-t-il des questions sur cette décision modificative n°3 ?

Aucune.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention : 6

**ADOPTE**

## **II.2 Subvention complémentaire de fonctionnement au CCAS**

**M. REANT :** Le CCAS de Sin-le-Noble a vu ses demandes de prestations d'heures ménagères augmenter.

De ce fait, les crédits votés au budget primitif pour les frais de personnel du CCAS seront insuffisants.

Il vous est proposé de lui verser une subvention complémentaire de fonctionnement de 20 000 €, afin de compléter ces crédits de frais de personnel.

La dépense en résultant sera affectée au compte 657 362.

**M. VAN NIEUWENHUYSE :** J'ai été très étonné par cette subvention complémentaire. Le service des aides ménagères, et je ne vais même pas parler de notre mandature à nous, je regrette que mon prédécesseur n'était pas là, car cela a toujours été comme cela, est autosuffisant au niveau des prestations. Non seulement autosuffisant au niveau des prestations qui sont données aux aides ménagères elles-mêmes, mais même en allant plus loin et en calculant, au niveau du temps passé par l'agent qui est chargé de ces décomptes et du règlement de ces aides ménagères.

S'il y a plus de personnel d'embauché, il y a automatiquement beaucoup de plus de prestations versées par les différentes caisses de retraite, etc.

C'était le plaisir, mon plaisir à moi, j'avais au moins un endroit dans le CCAS où nous n'étions pas déficitaires, forcément, puisqu'on pouvait rendre service et on était payé pour les services rendus.

**Mme LEGRAND :** En fait, c'est juste un problème de crédits qui n'ont pas été affectés à cette ligne au départ.

Il faut 20 000 € pour finir l'année.

**M. LE MAIRE :** Il y a un décalage entre les recettes. Évidemment, il y a eu un surcroît de demandes d'aides ménagères et comme nous savons tous que les recettes du Conseil Général et des caisses de retraite n'arrivent pas au fur et à mesure des dépenses, nous nous retrouvons un peu coincés sur les crédits votés. Pour finir l'année, il nous faut verser une subvention complémentaire de 20 000 €.

Également, sachez que suite à une personne en congés maladie, nous avons dû la remplacer. C'est également un coût supplémentaire, et cette personne, sur son poste, devait être remplacée.

Il n'y a pas d'autres explications concernant cet abondement, au CCAS, de crédit en plus, de 20 000 €.

**M. WIDIEZ :** Donc, c'est une somme qui sera récupérée par la ville par la suite ?

**M. LE MAIRE :** C'est une recette qui va être récupérée, concernant les aides ménagères. Le coût supplémentaire concernant le salaire de la remplaçante, évidemment, ne sera pas récupéré.

Sachez que la ville paye la personne qui est en arrêt, en congés maternité et paye également la personne qui remplace. C'est indispensable.

Il s'agit de la personne qui est conseillère en économie sociale et familiale.

**M. VAN NIEUWENHUYSE :** Cela n'a rien à voir avec les aides ménagères.

**M. LE MAIRE :** Elle fait partie de la ligne budgétaire.

Nous avons voté, au budget primitif, un budget assez serré sur le CCAS. Certainement un peu trop juste et aujourd'hui, nous nous apercevons, le 9 novembre, qu'effectivement il faut abonder de 20 000 € pour finir l'année.

**M. VAN NIEUWENHUYSE :** Les budgets des CCAS sont toujours trop serrés.

**M. LE PRESIDENT :** S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention : 6

## **ADOPTE**

### **II.3 Nomination de deux membres à la commune d'évaluation des transferts de charges**

**M. LE MAIRE :** Une explication d'abord. Sachez que lorsqu'une collectivité comme la ville de Sin s'est déchargée de certaines compétences, notamment à travers la Communauté d'Agglomération du Douaisis, cela ne veut pas dire que lorsque l'on transfère une compétence, la ville est dédouanée de la charge financière.

Cette charge, qui permettait de faire fonctionner cette compétence, en partie pour la ville, est transférée à la CAD. D'où la création, et c'est une obligation, d'une commission de transferts de charges.

Dedans, nous trouvons, par exemple, en compétences qui ont été transférées :

- les déchets ménagers qui étaient exercés pour Sin-le-Noble par le SIRFAG.
- la compétence cotisation des communes, au service départemental d'incendie et de secours, qui était payée par les communes au SDIS et au SISID.

Il y a la compétence liée aux politiques urbaines et rurales, notamment, souvenez-vous des MOUS, Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale.

- la compétence développement économique qui a été transférée au SMAEZI, qui est aujourd'hui CAD.
- de la voirie Communautaire, 200 m de voie Communautaire déclarés, qui sont situés en bout de la rue de Lambres prolongée.
- les eaux pluviales, également ont été transférées, et la capture des animaux errants ainsi que la fourrière.

Il n'y a pas eu de réunion de cette commission depuis mars 2008.

Donc, ce n'est pas tous les jours, toutes les semaines, tous les mois, pas tous les ans que cette réunion se réunit.

Je propose que ce soit Philippe Réant, adjoint aux finances, qui nous représente au travers de cette commission, et le Maire en tant que Maire.

Ce qui veut dire que la commission se réunit dès lors qu'il y a une modification de ses transferts de charges. Modification qui peut être une suppression.

Y a-t-il des questions ?

**M. MARIE :** Si j'ai bien compris, les communes continuent de payer, mais la gestion d'un certain nombre de compétences municipales passe au niveau de la CAD, en fait.

Soit, pourquoi pas, si ça correspond réellement à une harmonisation au niveau de toutes les communes qui composent la CAD, ce ne serait pas plus mal. Je parle, par exemple des eaux pluviales, des animaux errants, etc. Ce serait vraiment un progrès.

Mais est-ce que c'est vraiment le cas ?

Est-ce qu'il existe des plans particuliers ?

Je dis cela, car ce qui se fait à la CAD échappe quand même beaucoup, de plus en plus, au contrôle de la population.

Je ne dis pas ; que la population contrôle déjà sa propre municipalité, c'est déjà difficile, il faudrait qu'elle y regarde de plus près, certainement, mais c'est encore moins vrai pour la CAD.

Le dernier exemple qui me vient en tête, c'est qu'il va y avoir une maison de représentation du Raquet, la maison du projet, j'ai entendu cela dans la bouche du Président de la CAD, mais bon, on n'en a jamais discuté ni d'Eve ni d'Adam, pour l'instant dans les communes.

Donc, de plus en plus, le contrôle échappe aux communes.

Soit, si on y gagne, mais je n'ai pas l'impression que les projets établis à la CAD sont réellement appuyés sur les volontés des communes.

C'est une question que je pose, est-ce que nous y gagnons vraiment ?

**M. LE MAIRE :** Est-ce que nous y gagnons ?

Nous nous posons la question, par exemple, sur la voirie Communautaire. C'est une question, une interrogation.

Effectivement, ces calculs concernant les montants de transferts de charges, par exemple, pour la voirie, impliquent le kilomètre de voirie de la ville, la maintenance, les réparations, les travaux effectués sur 3 ans en arrière, d'ailleurs, etc.

Il y a peut-être, par rapport à la population, d'autres paramètres qui rentrent en ligne de compte et la commission travaille là-dessus.

Effectivement, nous pouvons nous poser la question, et je pense qu'il est temps que la ville de Sin s'intéresse à ce transfert de charges sur plusieurs aspects.

Ensuite, est-ce qu'il y a des projets qui échappent à la ville ? La maison du projet sur la Zone d'Activités Concertée de l'EcoQuartier du Raquet, c'est un projet, et l'aménageur c'est la CAD. C'est la CAD, effectivement, qui prend la décision.

Elle le fait à travers ses représentants des communes, dont je fais partie.

Cela veut dire que, lorsque la CAD décide, elle le fait pour les 35 communes qui représentent le territoire de la CAD.

Effectivement, est-ce que vous apprenez par la presse, comme c'est le cas pour la maison du projet de l'EcoQuartier du Raquet... ? Je crois que la plupart d'entre vous l'ont appris à travers le journal, c'est vrai.

Il est vrai que nous communiquons pas mal sur l'ANRU.

Quand nous faisons le point ANRU, nous faisons également un point sur le Raquet, et je ne crois pas que nous avons évoqué, de mémoire, cette maison du projet, à travers l'EcoQuartier du Raquet. Nous étions plutôt global, nous ne sommes pas rentrés dans le détail et effectivement, Roger, je pense que tu as raison.

A l'avenir, quand nous ferons un point sur l'ANRU et sur le Raquet, je serai beaucoup plus précis sur les projets qui sont menés.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non, bien.

Je vous propose de passer au vote.  
Qui est pour ?  
Qui est contre ?  
Qui s'abstient ?  
Vote à l'unanimité.  
Merci.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. LE MAIRE :** Là, il s'agit d'une information qui vous est donnée sur le Pôle d'Action Sociale, cela ne nécessite pas une délibération.  
Nous ne pouvons pas l'afficher à l'écran, j'en suis désolé pour le public.  
Les élus du Conseil Municipal ne l'ont pas eu non plus.  
En attendant la photocopie, je vous propose de passer au point suivant.

## **VII – TRAVAUX DE VOIRIE, URBANISME, BATIMENTS**

### **VII.1 ANRU – Mission d'assistance ordonnancement pilotage et coordination urbaine (OPCU) dans la conduite du projet de rénovation urbaine.**

**M. LE MAIRE :** Daniel, sur les travaux de voiries, la mission OPCU.

**M. CORDONNIER :** C'est un marché d'appel d'offres ouvert.  
Dans la conduite du projet de rénovation urbaine, il a été décidé de passer un marché de services concernant une mission d'assistance, Ordonnancement, Pilotage et Coordination Urbaine, appelée OPCU.

Le projet est un marché unique.

Un appel public à concurrence a été lancé sur la base des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, afin de conclure un marché selon la procédure d'appel d'offres ouvert.

Sur douze sociétés qui ont retiré un dossier, seules trois sociétés ont fait une offre, il s'agit des sociétés :

- IOSIS de Marcq-en-Baroeul, qui a répondu sur papier.
- SNI d'Euralille, qui a répondu sur papier.
- PERSPECTIVES URBAINES, qui a répondu sur courrier électronique.

Une société s'est excusée, c'est la Société INGEO.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 15 octobre 2010 a décidé de retenir, sous réserve du délai légal de recours des sociétés non retenues, fixé à 10 jours à compter de la date de réception du pli recommandé, soit le 02 novembre 2010, la Société PERSPECTIVES URBAINES, pour un montant de 199 655 € HT soit 238 787,38 € TTC, au taux de TVA en vigueur de 19,6 %.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif au marché.

**M. LE MAIRE :** Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération, qui concerne l'OPCU pour le projet de rénovation urbaine ?  
Oui, Benjamin ?

**M. DUPONT :** Est-ce qu'il y a un financement ?

**M. LE MAIRE :** Il y a un financement ANRU.

Je ne dirais pas, toutes les orientations ANRU, mais toutes les opérations relatives à la rénovation urbaine font l'objet, en majorité, d'un financement ANRU.

S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci, vote à l'unanimité.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

## **VII.2 Classement des rues Moïse CARPENTIER, Paul DESSAINT, Fernand DUSSART, Eugène BLASSEL et André HENOQ dans le Domaine Public Communal**

**M. LE MAIRE :** Le point suivant, Daniel, concernant des classements de rues.

**M. CORDONNIER :** Les rues Moïse Carpentier, Paul Dessaint, Fernand Dussart, Eugène Blasselle et André Henocq, cadastrées en section BD 813 et BD 817, pour une superficie de 3 443 m<sup>2</sup> sont actuellement la propriété de la SA NOREVIE.

Ces voies privées, ouvertes à la circulation depuis de nombreuses années, représentant une longueur totale de 488 m, mesurées par un géomètre-expert, sont en état d'être transférées à la ville et classées dans le domaine public communal.

La SA NOREVIE a donné son accord pour la cession du sol de ces voiries, à l'euro symbolique, à la ville de Sin-le-Noble.

Elle s'est, par ailleurs, engagée à prendre en charge les frais d'acte.

Il vous est proposé :

- d'accepter la cession à l'euro symbolique, par la SA NOREVIE au profit de la commune, des parcelles BD 813 et BD 817, représentant une surface de 3 443 m<sup>2</sup>.
- de charger Maître Jean Delhaye, Notaire associé à Douai, de la rédaction de l'acte, à intervenir à cet effet et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.
- de décider le classement des rues Moïse Carpentier, Fernand Dussart, Eugène Blasselle et André Henocq, représentant une longueur de 488 m, dans le domaine public communal, dès la signature de l'acte authentique.

**M. LE MAIRE :** Merci Daniel.

Ce sont des rues dans le Quartier de la Brasserie et Sainte-Marie.

Le fait de les classer, signifie que nous allons obtenir un peu plus de DGF, Dotation Globale de Fonctionnement, puisque ce sont des rues que nous entretenons et qui n'étaient pas classées jusqu'à présent, donc pas de DGF pour ces rues.

Il y a d'autres rues à classer, il y en a beaucoup.

Guillaume ?

**M. KRZYKALA :** Depuis le début, cela nous fait déjà combien de mètres que nous avons classés ?

Tous les deux ou trois Conseils Municipaux, nous en passons.

J'aurais voulu savoir, ou faire un point peut-être en fin d'année, pour savoir combien nous en avons gagné par rapport à cela. Et la dotation, la DGF, pour savoir combien nous aurions en plus, depuis.

**M. LE MAIRE :** D'accord Monsieur HAVEZ ?.

**M. HAVEZ :** En termes de voiries communales, il y avait 31 km classés sur environ 51 km de voiries existantes.

Nous avons reclassé, environ, plus de 10 000 m linéaires, par le Conseil Municipal.

Il en reste à peu près 10 000 à faire, avec notamment tout les Epis.

Les Epis n'ont jamais été classés.

Depuis mars 2008, plus de 10 000 m linéaires ont été classés.

L'impact sur la DGF, ce ne sont pas des sommes mirobolantes, mais c'est quand même significatif. Je ne peux pas vous dire, de mémoire, le montant exact que cela entraînerait, car ils font des calculs qui sont difficiles à reconstituer, mais cela a un impact positif.

**M. LE MAIRE :** Et c'est un paramètre qui est utilisé pour le calcul transfert de charges de la voirie Communautaire.

Plus c'est important et plus ça baisse.

Oui, Daniel ?

**M. WIDIEZ :** Il faut savoir que c'est un travail de longue haleine, car nous, nous avons déjà commencé aussi à le faire.

Je ne me rappelle pas de tous les noms des rues, mais enfin, entre autres, comme gros quartier il y avait la Montée complète et le Puits du Midi.

Nous l'avions fait, et là nous étions en route, mais à chaque fois, il faut tout remembrer et ce n'est pas évident.

**M. LE MAIRE :** Guillaume ?

**M. KRZYKALA :** C'est parce qu'en fait, comme NOREVIE n'entretient plus, c'est toujours la commune qui entretient, et les autres bailleurs sociaux c'est pareil. Arrivé à un moment, c'est la ville qui prend en charge.

J'habitais dans le Quartier du Bivouac, où l'entretien n'était jamais fait par la société, c'était toujours la ville. Arrivé à un moment, il est vrai que ça nous revient de droit.

**M. WIDIEZ :** Non, le Bivouac, c'est toujours la SOGINORPA.

**M. KRZYKALA :** À un moment, il y a eu des travaux de faits, mais s'il n'y avait pas eu de travaux, je pense que c'est la ville qui mettait du schiste, et tout cela pour empêcher qu'il y ait des problèmes.

Cela a toujours été comme ça.

**M. WIDIEZ :** Oui, mais c'était dans le Parc de la SOGINORPA et ça doit être repris par la ville, quand le cahier des charges sera rempli à la fin des travaux.

**M. LE MAIRE :** En moyenne, c'est un an après la réception des travaux.

Il faut suivre, effectivement, les travaux de réalisation, pour pouvoir intégrer cela dans le domaine public, pour toucher, effectivement, cette DGF. En sachant que de toute façon, nous les entretenons.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité.

Merci.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **VII.3 Réseau de chaleur du quartier des Epis (DSP) – Avenant n°5 au contrat de DSP (Délégation de Service Public)**

**M. LE MAIRE :** Daniel, le point n°3 ?

**M. CORDONNIER :** Réseau de chaleur du Quartier des Epis, avenant n°5 au contrat de DSP (Délégation de Service Public).

Par délibération du 14 septembre 2010, le Conseil Municipal a décidé d'arrêter à 1 547 088,64 € la valeur, au 30 juin 2011 (date de fin de contrat de DSP), la valeur résiduelle des trois moteurs de cogénération, valeur intégrée dans le cahier des charges pour le renouvellement de cette Délégation de Service Public.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°5 au contrat de DSP.

Cet avenant définit la valeur des travaux réalisés par le concessionnaire pour la rénovation de la centrale de cogénération, les trois nouveaux moteurs, pour un montant de 2 042 157 €, et arrêter la valeur résiduelle de ces investissements à 1 547 088,64 € (valeur comptable nette au 30 juin 2011 à partir d'un amortissement sur 11 ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008).

**M. LE MAIRE :** En fait, la signature de cet avenant fait suite à la délibération que nous avons prise le 14 septembre et qui consistait à intégrer la valeur résiduelle des moteurs de cogénération dans la nouvelle DSP.

Tout simplement, il vous est demandé de contractualiser, à travers un avenant pour la DSP.

Est-ce qu'il y a des questions et des remarques sur cet avenant ?

Roger ?

**M. MARIE :** J'ai d'abord une question, pourquoi est-ce que c'est un amortissement de 11 ans ? C'est comme ça le chiffre ou c'est contractuel, ou c'est obligatoire ?

Pourquoi 11 ans ?

**M. LE MAIRE :** 11 ans, c'est ce qui reste à courir sur le contrat de cogénération. Je parle sur le contrat de cogénération, pas de DSP, mais cogénération.

La DSP est renouvelée en juin 2011, par contre il y a eu un avenant qui consistait à repousser la date d'amortissement de ces nouveaux moteurs.

Cela correspond, effectivement, à la durée de report.

**M. MARIE :** Ça n'a donc rien de commun avec la longévité des moteurs en question, de la réparation, etc. ?

Peut-être que si, quand même ?

**M. LE MAIRE :** Si, si, en général, oui...

**M. MARIE :** Ce qui explique que DALKIA soit d'accord, finalement, avec l'avenant qui est proposé ou non ?

**M. LE MAIRE :** Il accepte.

**M. MARIE :** Maintenant, j'ai une autre question.

Nous fixons une valeur résiduelle pour les moteurs qui ont été remplacés, cela fait partie du contrat, du nouveau contrat dont va bénéficier celui qui aura la nouvelle Délégation de Service Public qui, je l'ai déjà dit, mais enfin je le pense, a des chances d'être à nouveau DALKIA, car sur le marché, il n'y en a pas beaucoup qui proposent autre chose.

Est-ce que cela signifie que DALKIA va devoir payer la valeur résiduelle des moteurs qu'elle a déjà payée une première fois ? C'est cela que ça veut dire ? Et DALKIA signe cela ?

**M. LE MAIRE :** Au même titre que tous les autres candidats susceptibles d'être retenus, absolument.

D'où, effectivement, une certaine réticence pour DALKIA à accepter cette offre, mais il accepte.

Cela ne veut pas dire que ce sera DALKIA.

C'est un dispositif qui est valable et qui met sur le rang tous les candidats.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur cet avenant n°5 ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité.

Merci.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. LE MAIRE :** Juste une parenthèse, je reviens, mais ce n'est pas dans le dossier.

Il vous sera envoyé, puisque nous avons organisé une réunion de présentation de l'audit du réseau de chauffage urbain le 05 novembre, c'était cette semaine d'ailleurs, en salle Maria Casarès. C'était un horaire de l'après-midi.

Ce que je propose, c'est d'envoyer, par mail, à celles et ceux dont nous avons une adresse mail, le fichier de présentation, aux élus du Conseil Municipal.

Pour celles et ceux qui n'ont pas d'adresse mail, le document papier vous sera fourni en noir et blanc.

Je mets en circulation une fiche.

Si vous vous apercevez que l'adresse mail n'est pas conforme, je vous invite à la changer. Je fais circuler, je vais commencer par la gauche.

#### **VII.4 Cession de terrains à NOREVIE pour la résidentialisation du bâtiment N – Quartier les Epis – Alexia IV.**

**M. LE MAIRE :** Travaux de voiries, point n°4, Daniel, qui concerne une cession de terrains.

**M. CORDONNIER :** Par délibération du 27 mars 2009, le Conseil Municipal a décidé de vendre, par voie d'échange sans soulte, des terrains contigus au bâtiment N, nécessaires à la résidentialisation des stationnements et espaces verts liés à ce bâtiment.

La même opération est prévue dans le dossier de rénovation urbaine pour le bâtiment N.

Il vous est proposé :

- de céder à NOREVIE les parcelles nécessaires à cette résidentialisation, soit les parcelles AA173 et 174, ainsi qu'une partie de la parcelle non cadastrée figurant au plan joint. Le total fait, sous réserve d'arpentage, une surface de 869 m<sup>2</sup> qui sera cédée au prix de l'estimation domaniale, qui est de 26 070 €.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette vente, ainsi que l'acte authentique, sachant que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de NOREVIE.

**M. LE MAIRE :** Merci Daniel.

Le bâtiment N, c'est le bâtiment qui se trouve en face du Square Gabriel Péri, aux Epis. Est-ce qu'il y a des questions sur cette opération qui consiste à vendre, à NOREVIE, 869 m<sup>2</sup> pour un prix de 26 070 € (estimé par les Domaines) ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité.

Merci.

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **VII.5 Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Marché avec le bureau d'études.**

**M. LE MAIRE :** Point n°5, Daniel, sur le Plan Local d'Urbanisme ?

**M. CORDONNIER :** Le Plan d'Occupation des Sols (POS) de Sin-le-Noble a été approuvé le 19 juin 1986.

Une révision est intervenue le 29 mai 2000 et une modification a été opérée le 09 décembre 2005.

La ville a lancé, le 17 septembre dernier, un appel d'offres pour désigner le bureau d'études spécialisé capable de l'aider à mener à bien la mise sur pied d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme), qui est le nouvel outil pour l'aménagement urbanistique des villes et la délivrance des permis de construire.

Les offres qui devaient être remises pour le 17 octobre 2010 ont été dépouillées et analysées.

Entre les cinq cabinets qui ont répondu, il vous est proposé de ratifier le choix de la Société ORGECO qui, pour un prix de 53 281,80 €, a été jugée en meilleure capacité de mener cette mission.

C'est ce cabinet qui avait travaillé à la réalisation initiale du POS pendant six ans.

Il est à noter que ce genre d'études bénéficie d'un subventionnement à hauteur de 40 %.

Il vous est proposé :

- de ratifier ce choix.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché en découlant.
- de solliciter les subventions de l'Etat pour la réalisation du PLU.

La dépense en résultant est prévue au budget de l'exercice courant, à l'article 202.01.

**M. LE MAIRE :** Ce PLU, en fait, c'est simplement une évolution du Plan d'Occupation des Sols, mais en beaucoup plus volumineux et beaucoup plus contraignant.

Daniel ?

**M. WIDIEZ :** Chacun sait que pour transformer un POS en PLU, en Plan Local d'Urbanisme, il faut un PADD, un Plan d'Aménagement du Développement Durable. Est-ce que ce PADD est compris dans cette étude ?

**M. LE MAIRE :** Absolument.

Le PADD, le plan de zonage, qu'est-ce que nous trouvons encore dans ce document ?

Effectivement, ce sont les principaux documents qui font partie de ce PLU, ça en fait partie, du diagnostic de territoire également.

Il y a d'abord un diagnostic...

**M. WIDIEZ :** Bien sûr, en accord avec le SCoT.

**M. LE MAIRE :** Le SCoT valide la compatibilité entre le POS et le PLU, voilà, c'est la première intervention de la part du SCoT.

Le PLU, évidemment, il faut qu'il soit conforme à travers la démarche SCoT, et le SCoT donnera un avis, bien sûr, à notre PLU (comme il le fait pour toutes les communes du territoire). C'est un avis qui est déterminant.

Cela veut dire que si notre PLU ne passe pas le SCoT, ce n'est pas la peine d'aller au-delà.

Ce n'est qu'un avis, mais l'avis du SCoT est déterminant.

Effectivement, par rapport au POS où nous pouvions trouver 3 cm d'épaisseur de documents, le PLU c'est 25 cm.

Et c'est entre deux et trois ans d'études.

**M. WIDIEZ :** Sachant qu'au SCoT, ce qui est prévu en zones susceptibles d'être mises en construction est déjà défini dans le SCoT.

**M. LE MAIRE :** En fait, le SCoT détermine un quota, un quota notamment dédié à l'urbanisation, c'est le SCoT qui le détermine pour l'ensemble du territoire de la CAD et pour chaque commune.

Ce PLU en tient forcément compte.

**M. MARIE :** Je crois que la discussion qui vient d'avoir lieu, montre que nous n'allons pas vers la simplification, c'est le moins que nous puissions dire.

Nous allons même plutôt vers une complexification.

Je regrette que nous ne puissions pas faire de demi-votes, car moi, je les vote toujours à moitié ces délibérations-là.

Je ne suis pratiquement pas d'accord avec tous ces cabinets qui profitent et qui prolifèrent, suite aux différentes réglementations qui sont imposées.

J'attire votre attention sur la complexification de la chose et je vous ferai remarquer, d'ailleurs je pense que nous sommes nombreux à partager cette idée-là, que nous ferions d'énormes économies si le logement et l'urbanisme étaient un véritable service public.

Nous ne serions pas obligés de nous encombrer avec des spécialistes de ceci ou de cela.

Nous déciderions démocratiquement, nous pouvons toujours rêver, de la façon dont nous construisons les villes et dont nous logeons les personnes, voilà.

Pour une précision historique, si vous connaissez les places d'Arras, qui sont magnifiques, vous voyez ce dont la bourgeoisie était capable quand elle était encore révolutionnaire. Elle avait décidé comment il fallait faire les places, elle avait imposé une certaine hauteur des maisons, elle avait imposé un certain style et croyez-moi, cela a marché.

C'est plutôt bien !

A l'époque, il n'y avait pas tous ces cabinets, toutes ces officines qui se remplissent les poches avec les nouvelles lois. Il y avait simplement une loi qui s'appliquait à tout le monde et ce n'était pas plus mal.

Même les bourgeois, vous voyez, quand ils sont révolutionnaires, ils font des choses bien. Là, nous sommes avec une bourgeoisie qui est plutôt en décrépitude et qui donne l'occasion à des tas de cabinets de se remplir les poches.

229 000 € au cabinet précédent que nous avons vu, deux délibérations avant, 58 000 à celui-là.

Je pense que cela vaudra le coup, un jour, de faire le bilan de toutes les officines privées qui se remplissent les poches sur les constructions et sur l'urbanisme.

Cela vaudra le coup de voir, finalement, sur ce qui concerne le public, de voir ce qui passe au privé.

Je trouve que c'est du gâchis, c'est tout.

**M. LE MAIRE :** Je crois que la société évolue dans le sens que tu dis, Roger.

Le foncier devient de plus en plus cher.

Cela veut dire que les espaces libres, il ne faut pas forcément les laisser libres. Nous ne pouvons pas en laisser libres.

Il faut maîtriser le Plan de Déplacement Urbain, il faut maîtriser un tas de choses dans le foncier, y compris la localisation des logements, y compris la localisation des zones d'activités économiques, etc., y compris les zones commerciales et les surfaces.

Tout cela, effectivement, fait que nous arrivons à ces contraintes.

Il est impossible pour une collectivité comme pour la nôtre et comme tant d'autres, d'ailleurs, de procéder à la mise en place d'un PLU.

Daniel ?

**M. CORDONNIER :** Je voudrais simplement compléter, que dernièrement, une ville de la région Lilloise a vu son PLU refusé et ils sont obligés de revenir en POS, car ils n'étaient pas conformes.

Il y a quelquefois, aussi, la nécessité de s'entourer de personnes qui sont assez compétentes.

**M. LE MAIRE :** Le PLU, par rapport au POS, évidemment, il y a une très forte différence. Le PLU, la collectivité assure la maîtrise foncière de son territoire et impose des règles de construction.

S'il n'y a pas d'autre question, je propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité.

Merci.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. LE MAIRE :** Nous allons peut-être revenir à l'information concernant l'organigramme du Pôle d'Action Sociale.

Chaque élu a devant lui l'organigramme en format A3.

Je vais laisser le soin à Véronique, de le présenter.

**Mme LEGRAND :** Effectivement, vous avez l'organigramme du Pôle d'Action Sociale, avec à sa tête le directeur du pôle action sociale accompagné par une équipe secrétariat – comptable de direction composée de deux personnes. Et ensuite, vous retrouvez les trois structures qui vont être intégrées dans ce pôle d'actions sociales : c'est l'espace multi accueil Françoise Dolto, les centres sociaux, au nombre de cinq structures et le centre communal d'action sociale.

L'espace multi accueil a une directrice, une directrice adjointe, puis après vous connaissez les lieux d'activités des enfants.

Les centres sociaux, au nombre de cinq, avec une coordinatrice et, par secteur, un responsable de secteur, c'est-à-dire la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le point information jeunesse et les secteurs adultes.

Au niveau du centre communal d'action sociale, vous avez une coordination qui est accompagnée d'une équipe de secrétariat accueil, mais également avec deux grands secteurs d'intervention : le secteur d'accompagnement aide à l'insertion et le secteur sénior. Et ensuite chaque secteur, effectivement, est décliné par l'intermédiaire de responsables et d'animateurs. Pour ce qui est du centre social : d'auxiliaires puéricultrices et d'adjoints d'animation, et d'adjoints techniques pour l'espace multi accueil Françoise Dolto et de personnels administratifs pour le centre communal d'actions sociales.

Nous retrouvons aussi, au centre communal d'action sociale, comme nous l'avons évoqué tout à l'heure, les aides ménagères.

Pour votre information, comme il m'avait été demandé précédemment, au Conseil Municipal précédent, sachez que cela représente au total 119 agents, 64 titulaires, 52 vacataires, 2 CDD et 1 contractuel, enfin 3 CDD contractuels.

Au total, cela fait 119 personnes.

En équivalent temps plein, cela représente 88 équivalents temps plein pour tout le pôle d'action sociale, enfin les trois grandes structures en Département.

Je ne sais pas si vous avez des questions ?

**M. LE MAIRE** : Benjamin ?

**M. DUPONT** : Au niveau du secteur enfance centre-ville, il n'y a plus d'animation, il n'y a que de l'accompagnement scolaire ?

**Mme LEGRAND** : Effectivement, il manque : animateurs et accompagnement scolaire. Nous allons rectifier.

**M. LE MAIRE** : Effectivement, c'est bien un manque sur la case, mais en réalité, cela existe, il y a bien des animateurs.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur cet organigramme ?

Écoutez, je ne passe pas au vote.

## **X – CULTURE, FETES ET COMMUNICATION**

### **X.1 Location des salles Martel et Casarès – Tarifs au 1er janvier 2011**

**M. LE MAIRE** : Je propose de passer au point culture, fêtes et communication. Marina ?

**Mme DABONNEVILLE** : Bonsoir.

Les services ont travaillé sur les tarifs de location des salles Martel et Casarès, étant donné que les autres salles avaient déjà été revues précédemment.

En ce qui concerne la salle Henri Martel, il vous est proposé de fixer, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les tarifs de location des salles, de la manière suivante :

- Un acompte obligatoire de : 100 €.
- Manifestation payante pour le public, association Sinoise : 300 €.
- Manifestation payante pour le public, association non Sinoise : 1 500 €.
- Deux jours de suite pour une association Sinoise (deux jours de spectacle de suite, bien évidemment) : 450 €.
- Deux jours de suite pour une association non Sinoise : 2 500 €.
- Manifestation gratuite pour le public, association Sinoise : 80 €.
- Manifestation gratuite pour le public, association non Sinoise : 750 €.
- Spectacles par des producteurs et opérations commerciales (la journée d'utilisation) : 2 000 €.

-  
En ce qui concerne les associations Sinoises, il est simplement à noter une légère augmentation pour les deux jours de suite.

Effectivement, nous sommes passés de 435 € à 450 €, à savoir une augmentation de 3 % sur six ans, cela doit être à peu près cela.

Pour la salle Maria Casarès :

- Pour un organisateur Sinois de projet culturel : 150 €.
- Pour un organisateur non Sinois de projet culturel pour une journée : 500 €.
- Pour un organisateur non Sinois de projet culturel pour deux jours : 800 €.
- La journée supplémentaire pour un non Sinois : 300 €.

Pour chaque salle :

- Prêt sono + présence régisseur (à l'heure) : 30 €.
- Eclairage + présence régisseur (à l'heure) : 30 €.

**M. LE MAIRE :** Rien n'a changé, hormis les tarifs pour les associations non Sinoises et pour les producteurs.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Benjamin ?

**M. DUPONT :** Pour les associations qui organisent leurs assemblées générales à la salle Henri Martel, cela leur coûtera 80 € au lieu de la gratuité, comme les autres associations ?

**M. LE MAIRE :** Si c'est une assemblée générale, c'est gratuit pour les associations.

Il y a quelques associations, il n'y en a pas beaucoup, effectivement, compte tenu du nombre important d'adhérents qui utilisent la salle Martel.

Nous n'avons pas de salle assez grande, par exemple, la salle Ronny Coutteure ne permet pas d'accueillir un trop grand nombre d'adhérents et de participants, donc l'assemblée générale se fait à la salle des fêtes, ce doit être quatre ou cinq (Marina me signale).

Cela reste exceptionnel, cela veut dire que c'est vraiment...

La motivation de l'assemblée générale à la salle des fêtes Henri Martel, c'est compte tenu d'un trop grand nombre de participants et d'adhérents.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité.

Merci.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **X.2 27ème Printemps de Sin-le-Noble – Demande de subvention auprès du Conseil Régional**

### **X.3 27ème Printemps de Sin-le-Noble – Demande de subvention auprès du Conseil Général**

**M. LE MAIRE :** Marina va nous présenter le point suivant.

**Mme DABONNEVILLE :** Il s'agit de passer au vote de la demande de subvention, auprès du Conseil Régional, pour le 27<sup>ème</sup> Printemps de Sin-le-Noble.

En 2011 aura lieu la 27<sup>ème</sup> édition, qui se déroulera du 07 au 22 mai.

Le budget prévisionnel du Printemps Culturel s'élève à 170 000 €.

Ce montant comprend :

- L'ensemble des cachets artistiques.
- Les frais techniques, de publicité et de communication.
- L'hébergement des artistes.

- La restauration, la sécurité.
- La SACEM.
- Les frais d'impression de la billetterie.

Ce montant ne comprend pas les frais de personnels.

Il est permis d'espérer une aide financière de la Région, du fait de l'ouverture forte de ces spectacles aux lycéens et jeunes publics, comme cela avait été accordé l'an dernier, à hauteur de 20 000 €.

Il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 20 000 € auprès du Conseil Régional.
- Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents qui en découleraient.

Cette année, nous sommes dans l'obligation de présenter ces demandes de subventions beaucoup plus tôt, auprès du Conseil Régional et du Conseil Général.

Si les dossiers ne sont pas présentés à l'heure, ils ne seront pas étudiés.

**M. LE MAIRE :** Avant le 15 novembre.

**Mme DABONNEVILLE :** Avant le 15 novembre, sinon nous perdrons la potentielle subvention.

Est-ce que nous votons les deux en même temps ?

**M. LE MAIRE :** Nous allons peut-être présenter la deuxième du Conseil Général, qui est également relative au Printemps Culturel.

**Mme DABONNEVILLE :** Je ne reprends pas l'intitulé.

Pour la demande de subvention auprès du Conseil Général, il est permis d'espérer une aide financière du Département, du fait de l'ouverture forte de ces spectacles toujours aux lycéens et jeunes publics, comme cela avait été accordé l'an dernier à hauteur de 2 850 €.

**M. LE MAIRE :** Oui, Guillaume ?

**M. KRZYKALA :** Ces sommes demandées au Conseil Général et au Conseil Régional sont à mettre en plus du budget, si je comprends bien ?

Le budget sera établi à 170 000 €, plus les subventions ou vous retirez les subventions du budget ?

**Mme DABONNEVILLE :** Non, il faudra les retirer.

**M. LE MAIRE :** C'est en termes de recettes.

**Mme DABONNEVILLE :** Ce sont les recettes, oui.

**M. LE MAIRE :** Le budget prévisionnel : 170 000 € hors recettes.

C'est le coût du Printemps Culturel version 2011, hormis les frais de personnels.

Ces sommes qui sont inscrites dans ces délibérations. Sachez que 20 000 €, c'est une subvention que nous n'espérons pas à cette hauteur, il y a deux ans, d'ailleurs.

Le Conseil Général, l'année dernière, c'était plutôt 2 850 €, c'était un peu moins que 3 000 €.

Nous poussons un peu, mais sans espérer beaucoup plus.

**Mme DABONNEVILLE :** Par contre, pour information, il est vrai que nous sommes l'une des rares communes à être subventionnée par la Région, sur une manifestation comme le Printemps Culturel.

Par contre, pour le Département, il finance de moins en moins du fonctionnement.

**M. LE MAIRE :** Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur ces deux délibérations, que je propose de voter en même temps ?

Qui est pour ?

Qui est contre ?  
Qui s'abstient ?  
Vote à l'unanimité.  
Merci.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **XI – PERSONNEL COMMUNAL**

#### **XI.1 Suppression du poste d'animateur technique jardinage à temps non complet et création d'un poste d'adjoint d'administration de 1<sup>ère</sup> classe contractuel à temps complet**

**M. LE MAIRE :** Le point suivant concerne le personnel communal.

Il vous est proposé de supprimer un poste d'animateur technique jardinage à temps non complet et de créer un poste d'adjoint d'animation de première classe, contractuel, à temps complet.

Cela concerne la même personne.

Cette personne était à 20h et comme elle fait pratiquement du 35h par semaine, il vous est proposé de régulariser sa situation et de passer son poste à 35h, d'où le fait de la suppression et de recréer ce poste à temps complet, tout simplement.

C'est une contractuelle qui a en charge l'atelier jardinage.

C'est un poste subventionné par le Conseil Général, et qui fait de l'excellent travail.

Est-ce qu'il y a des remarques sur cette suppression et création ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **XI.2 Augmentation du nombre d'heures d'un encadrant technique en espaces verts.**

**M. LE MAIRE :** Souvenez-vous, nous avons voté la création d'un poste d'encadrant technique à 26h, notamment pour encadrer le chantier d'insertion « école ANRU », la partie jardinage, contrat unique d'insertion consacré aux espaces verts, et de le passer à 30h compte tenu des heures nécessaires pour programmer la semaine de travail.

Il s'occupe, effectivement, des allers-retours du personnel.

Je propose de le passer de 26 à 30h.

Cette action est subventionnée par l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances, l'ACSEC.

Est-ce qu'il y a des questions et des remarques sur le passage de 26 à 30h ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité.

Merci.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **XII – DIVERS**

**M. LE MAIRE :** En point divers, c'est une information qui ne nécessite pas un vote, puisque ce n'est pas une commission qui est mise en place, c'est un groupe de travail, chargé de réfléchir sur la dénomination des nouvelles voiries.

Évidemment, nous allons avoir des voiries en masse sur l'EcoQuartier du Raquet, qui ne seront pas de la compétence de la CAD, il faut la dénomination, mais bien de la ville, et du Quartier des Epis également, sur les nouvelles voiries. Je dirais aussi, toutes les nouvelles voiries qui viendraient à se créer sur le territoire de Sin-le-Noble.

Je vous propose d'intégrer dans ce groupe de travail, Jean-Marie Béhague, Marina Dabonneville, Josyane Bridoux, Benjamin Dupont et Daniel Widiez.

En sachant que d'autres personnes, par exemple celles et ceux qui ont la mémoire de Sin-le-Noble et qui justifient effectivement de les consulter, pourraient être appelées, sollicitées par le groupe de travail.

Si une personne, membre de ce groupe, souhaite pour des raisons d'occupations, de manque de disponibilité, se faire remplacer, il y aura toujours possibilité de se faire remplacer dans ce groupe de travail.

Je répète, Jean-Marie Béhague, Marina Dabonneville, Josyane Bridoux, Benjamin Dupont et Daniel Widiez.

Et ce groupe pourrait démarrer le plus tôt possible.

Oui, Roger ?

**M. MARIE :** Juste une petite remarque.

Je ne serai pas dans ce groupe, mais c'est juste un conseil amical pour ceux qui choisiront les noms, je pense qu'il vaut mieux choisir les noms de personnes qui sont mortes, car celles qui sont vivantes sont toujours capables de faire pire, tandis que celles qui sont mortes, elles n'en sont plus capables.

**M. LE MAIRE :** Nous sommes d'accord, Roger.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur ce groupe de travail ?

### **XIII – ETAT DES DECISIONS DIRECTES**

**M. LE MAIRE :** Je vous propose de passer aux décisions directes.

Est-ce que vous avez des remarques, des observations sur les décisions directes ?

Roger ?

**M. MARIE :** C'est une question à propos de la n°111, qu'est-ce qui justifie que ça triple pratiquement le prix de la société HEXA INGENIERIE, d'une année sur l'autre ? Trois fois plus !

**M. LE MAIRE :** C'est à voir, Roger, effectivement. Nous t'apporterons la réponse sur le montant qui a pratiquement triplé.

De mémoire, je sais qu'il y a des bâtiments communaux qui n'étaient pas rattachés, ce qu'ils appellent « les stations » et qui ont été rattachés au réseau de chauffage urbain.

Alors pour quelles raisons ils n'y étaient pas avant ? C'est comme nous avec le classement des voiries. Je crois que chacun est en train de mettre à jour ses dossiers et de s'y retrouver financièrement.

L'explication sera donnée, Roger, sur la décision directe n°111.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur les décisions directes ?

### **XIV – QUESTION ORALE**

**M. LE MAIRE :** J'ai une question orale déposée par Roger Marie.

Les habitants de la rue des Fusillés, dont le jardin jouxte la cour de la Gare se plaignent de l'invasion des arbustes sauvages. Ce problème est lié à des travaux d'amélioration du parking de la Gare, souvent évoqués, mais jamais réalisés.

Où en sommes-nous de la rénovation du Quartier de la Gare ?

Ce Quartier de la Gare, c'est un projet qui remonte à 1999, Roger.

C'est Paulette Deblock, à l'époque Maire, qui avait sollicité la SNCF pour aménager la cour des voyageurs, ce que nous appelons la Place de la Gare, et également ses abords.

En juin 2001, deux ans après, la SNCF transmet les évaluations, qui sont d'ailleurs établies par les services fiscaux : pour 80 m<sup>2</sup>, 8 000 F, nous étions en francs à l'époque.

Et l'immeuble en friche non bâti, lieu dit « la Gare », 800 m<sup>2</sup>, 120 000 F, cela représentait, à l'époque, un équivalent de 23 € le m<sup>2</sup>.  
Le parking était vendu au franc symbolique.  
Compte tenu de ce prix élevé, la municipalité, à l'époque, n'avait pas donné suite à l'aménagement de la Gare.  
Il y a plusieurs interventions ; direction de la SNCF, BARBIER, Ministère de l'Équipement, etc.  
Depuis, mais cela n'a rien à voir avec le parking, mais effectivement, il y a eu l'automatisation du passage à niveau en 2006 et vous avez vu, récemment, l'aménagement de l'accès piéton par le réseau SNCF.  
En 2001, il y a eu toute une série de réunions avec la SNCF, la Région et les riverains, Réseau Ferré de France aujourd'hui.  
En 2009, à l'initiative d'Alain Wacheux, qui était Vice-président du Conseil Régional en charge des transports, il lance une étude préliminaire, aidée par le Cabinet AGORA, c'est un cabinet qui a été mandaté par la Région.  
La Région a payé une étude en 2009.  
Ils nous ont sorti un projet le 13 novembre 2009, pour un montant d'environ 400 000 €. Le montant des travaux d'aménagement du parking de la Gare, je parle uniquement des parkings de la Gare, pour 400 000 €.  
Ces réunions de travail, avec la Région, depuis 2009 ont permis, et vous avez pu le constater, la destruction du hangar qui servait de lieu de rencontres, enfin bref, de toutes sortes, qui a été abattu par le Réseau Ferré de France.  
Cela a fait place nette, un nettoyage a été effectué.  
Il y a la place de la Gare dont le foncier appartient au Réseau Ferré de France et le bâtiment, ce que nous appelons l'accueil voyageur, qui intègre également une partie technique suite au fonctionnement des barrières, qui appartiennent également au Réseau Ferré de France.  
La Région, évidemment, a payé l'étude, pourrait effectivement être amenée à financer une partie des travaux, et la SNCF, non, bien sûr.  
Elle met à disposition le foncier, elle ne le vend pas, elle nous le met à disposition pour une durée indéterminée.  
Ce n'est même pas un bail emphytéotique, c'est vraiment une mise à disposition de quinze ans du terrain. Cela veut dire que la ville paye les travaux sur un terrain qui n'est pas à lui, cela peut se concevoir, pourquoi pas.  
Il s'agit quand même de 400 000 €.  
Aujourd'hui, c'est la seule piste de travail, il n'y en a pas d'autres.  
Nous avons fait, également, une tentative auprès de la Région et du Réseau Ferré de France pour aménager et rénover le bâtiment, le hall d'accueil voyageur.  
Ils étaient d'accord pour changer les menuiseries, par exemple, non pas pour sabler l'extérieur, mais seulement pour aménager l'intérieur, pour le mettre en conformité, à condition que la ville occupe le premier étage.  
Quid de ce que nous faisons du premier étage ?  
Nous avons vite laissé tomber le bâtiment accueil voyageur, nous ne laissons pas tomber la partie projet aménagement parking, même s'il est estimé à 400 000 € par le Cabinet AGORA. Je pense qu'il y a moyen d'aménager ce parking, enfin tout au moins cet espace, en parking, avec une somme beaucoup moins élevée.  
A titre d'information, le parking Colette, qui a été fait en 2009 (les années passent vite) nous a coûté moins de 200 000 €.  
Cela veut dire, effectivement je te rejoins Roger, la ville est capable de faire certaines choses et moins chères.  
Voilà la piste de travail, il n'y a pas d'abandon de l'aménagement du parking de la Gare, c'est indispensable, premièrement de par l'esthétique et deuxièmement pour l'utilité de ce parking de proximité, à la fois pour les voyageurs, cela représente une cinquantaine de voyageurs, en moyenne, par jour.  
Cinquante voyageurs par jour prennent le train à la gare de Sin-le-Noble..., évidemment en tant que parking de proximité.  
Je répète, ce n'est pas un projet à l'abandon.  
Je crois que la qualité du dossier qui a été fourni par le Cabinet AGORA est optimum.

Nous aurons peut-être l'occasion de le présenter une prochaine fois, mais honnêtement, nous ne sommes pas en mesure, financièrement, d'injecter 400 000 € sur le parking de la Gare.

**M. MARIE :** Il faut comprendre les personnes qui m'ont posé la question, les riverains du Quartier de la Gare. Cela se comprend, car le dernier journal municipal était sur tout un tas de rénovations de quartiers, et eux, dont nous parlons depuis 1999, n'étaient pas dans le lot. Ils se posent quand même des questions, bien entendu, c'est compréhensible.

**M. LE MAIRE :** D'autant plus que nous étions, justement dans ce Quartier de la Gare, sur une Opération Programmée d'Aménagement de l'Habitat, Rénovation Urbaine, Développement Durable.

OPAH, je ne sais pas si vous vous souvenez ?

Nous l'avions délibérée, OPAH RU et DD cela s'appelait comme ça.

Ça concernait le Quartier de la Gare, cela tombait bien.

Pour des raisons de financement et de priorité, notre dossier a été retiré au profit d'autres quartiers du Douaisis.

Comme nous bénéficions d'une Rénovation Urbaine, nous avons cédé, ou concédé, notre priorité à d'autres communes du Douaisis, mais l'objectif c'était, effectivement, de faire d'une pierre deux coups.

**M. KRZYKALA :** Je vais rebondir un peu sur ce que disait Christian. Il est vrai qu'avec le Raquet, l'ANRU, etc., tout un quartier qui sera au-dessus de la gare, si nous partons d'ici ; si nous voulons qu'il soit bien aménagé par rapport aux habitants et que les habitants s'approprient ce quartier, la desserte de la SNCF ainsi que le parking, sont très importants...

S'il y a des personnes qui vont sur Douai, je suis certain que ce n'est pas pour laisser leurs voitures, là à côté, où déjà pour y accéder il faut un 4x4, tout le monde n'a pas un 4x4. Et le soir c'est mal éclairé, les personnes qui sortent de là, sont dans la gadoue tout de suite.

Je sais bien que c'est 400 000 €, je comprends.

Peut-être que nous pouvons voir un peu moins, mais déjà que ce soit plus décent.

On ne demande peut-être pas tout de suite de gros travaux, mais il faudrait essayer de faire pour que ce soit un peu plus décent que ce qu'il est à l'heure actuelle.

**M. LE MAIRE :** C'est parce que Réseau Ferré de France maîtrise le foncier.

Cela veut dire que nous devons présenter un projet qui va bien.

Je pense que celui que nous présentons ira bien, mais c'est effectivement la difficulté.

Tu as raison Guillaume, nous ne sommes pas loin de l'EcoQuartier du Raquet, nous ne sommes pas loin du tram et il y a des usagers.

Je crois que cette zone est devenue une friche, un dépôt d'ordures. Il y a eu du ménage de fait, mais aujourd'hui cela reste insuffisant et il faut l'aménager.

Je pense qu'il y a une volonté politique très forte sur cet espace, maintenant tachons de trouver le financement qui va bien.

Une piste de travail également, puisque cela fait deux ans que nous établissons ou que nous proposons des DDU.

Cet aménagement pourrait faire l'objet d'une Dotation Développement Urbain, dans le cas où la DDU est renouvelée en 2011 bien sûr, mais au moins que le dossier soit prêt.

.../... : (intervention sans micro)

**M. LE MAIRE :** Nous l'avons proposé, car la part ville était quand même assez importante, à 400 000 €, c'est quand même un gros morceau.  
Cela nous fait pratiquement 60 % de financements pour la ville, c'est cela.  
Ce que je ferai, Roger, je joindrai le dossier qui a été élaboré par le Cabinet AGORA. Je te le passe, tu me le rendras et puis j'en ferai une photocopie à l'issue de la réunion du Conseil Municipal.  
Franchement, c'est un bon projet.  
Si nous avons eu les moyens, nous le ferions, ça c'est clair.  
Sur des questions qui étaient restées sans réponse, il y en a eu des réponses de faites tout à l'heure, en début de séance, je regarde s'il y en a d'autres.  
Les annexes, c'est fait.  
Guillaume, tu avais demandé s'il y avait eu un état des lieux avant la signature de la convention avec le SMTD et combien ont coûté les réparations entreprises.  
Cela a été demandé, effectivement, au SMTD et j'ai eu la réponse le 05 novembre, c'est tout frais. C'était pratiquement dans le courrier d'aujourd'hui.  
Ce que je peux te dire, je suis un peu désolé, mais je n'en ai pas pris connaissance, je l'ai juste pris pour venir en Conseil Municipal, mais nous avons effectivement la liste des réparations.  
Par exemple, en 2008, il y a eu 8 potelets de posés, en 2010, il y a eu 90 potelets de posés, 26 barrières, un porte-vélos.  
« Depuis 2008, notre collectivité, le SMTD, a procédé au remplacement de 92 potelets, 25 barrières et un porte-vélos.  
La fourniture de ces mobiliers s'élève à 20 184 € HT et la pose pour 7 725 € HT, donc dépose et pose. »  
Sur les 25 barrières, 11 sont en état de pose.  
Voilà l'état.  
C'est depuis 2008, 20 000 et 7 000, cela fait un peu moins de 30 000, cela fait 15 000 € par an.  
15 000 € par an de réparations.

**M. CORDONNIER :** Nous ne parlons pas des remboursements au niveau des assurances là-dedans, c'est simplement cela.  
S'il y a, par exemple, un accident de voiture et que la voiture est mise en cause... ?

**M. LE MAIRE :** Là, ce sont les assurances qui fonctionnent.  
Mais nous, nous saurons les compter cela, puisqu'effectivement il y a un suivi assurance qui est réalisé, avec les coûts.  
Je propose d'intégrer, au PV du Conseil Municipal, le courrier d'EVEOLE.  
Voilà, Madame Jupin, concernant les décisions 90 et 50.  
J'en ai terminé pour ce Conseil Municipal, sauf s'il y a des questions que vous voulez soulever.  
Une information, c'est que le prochain Conseil Municipal, le dernier de l'année, se déroulera le mardi 14 décembre, de mémoire, à 18h30.  
Demain soir, le concert de Sainte Cécile à la salle des fêtes Henri Martel à 20h00, vous avez une invitation sur la table. Elle est ouverte, évidemment, à tout public et gratuite.  
Ce concert est gratuit.  
Est-ce que j'ai oublié d'autres informations ?  
Le Théâtre dimanche, vas-y Marina ?

**Mme DABONNEVILLE :** Dans le cadre de la semaine des expressions culturelles, il y a le Théâtre dimanche après-midi, 15h00, c'est une restitution de l'atelier adulte autour de Feydeau. C'est vraiment très sympa, ne vous gênez pas, venez.

**M. LE MAIRE :** Sans oublier les commémorations du 11 novembre.  
Il y a une première commémoration au Monument aux Morts, rue Longue, au marais, à 10h00 devant la Grotte du Marais. Et commémoration en centre-ville, départ à 11h00, avec un rassemblement à 10h45, Place Jean Jaurès.  
Je vous remercie et je vous souhaite une excellente soirée.

-----  
*L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20 heures 10*  
-----

